

LA FAMILLE DE RAMEZAY

(Suite)

Acte de sépulture de Pierre Thimothée de Ramezay

Le vingt troisième jour du mois d'avril de l'an mil sept cent six, a esté inhumé au cimetière de l'hôtel Dieu, Thimothée, âgé de dix ans ou environ, après avoir reçu les sacrements de pénitence et extreme-onction, fils de Monsieur de Ramezay, gouverneur du Montreal. Son inhumation faite en présence de Jean Brassard et autres témoins—François Dupré.

Acte de baptême de Louise-Geneviève de Ramezay

L'an mil six cent quatre-vingt dix-neuf, le vingt-deux de Novembre, a été par Moy, pretre religieux, Récollet, soussigné, faisant les fonctions curiales en La paroisse De Notre dame des Trois Rivières, baptisée une fille, née de Légitime mariage le 21 du mois et an cy-dessus, de Messire Claude de Ramezay, Chevalier, Seigneur de la Jesse, Montigny et Bois-fleurant, Commandant des troupes du détachement de La Marine pour Le Roy en ce païs, et de Demoiselle Charlotte Denys, ses père et mère, à laquelle a été imposé Le Nom de Louise Geneviève, par Louis de Ramezay, fils du dit Seigneur cy dessus, et Demoiselle Louise Cressey, épouse de Monsieur Courval, ses Parrein et Marreine. Le dit Seigneur de Ramezay a signé pour le parrein Louis de Ramezay, son fils. (Signé) F. Samuel Entheaume, ptre, Recollet, faisant les fonctions curiales en la paroisse cy dessus—Louise Cressey—De Ramezay.

**Acte de mariage de Louise-Geneviève de Ramezay et de
Louis Deschamps de Boishébert**

Le dixième jour de décembre de l'année mil sept cent vingt un, la dispense des trois bans accordée par Monseigneur l'évêque de Québec, je, soussigné, curé de Ville Marie et grand vicaire de mon dit Seigneur l'évêque, ayant pris le mutuel consentement par paroles de présent Louis Deschamps, Ecuyer, sieur de Boishébert, Seigneur de la Bouteillerie, âgé de quarante et un an, lieutenant d'une compagnie des troupes de la marine et ayde maior de Québec, fils de Jean Batiste François Deschamps, Ecuyer, Seigneur de la Bouteillerie, et de Damoiselle Catherine Macart, de la paroisse de Québec, d'une part, et de Damoiselle Louise Geneviève de Ramezay, âgée de vingt deux ans, fille de Messire Claude de Ramezay, Chevalier, Seigneur de la Gesse, Montigni, Boisfleurant et autres lieux, chevalier de l'ordre militaire de St Louis, Gouverneur de la Ville de Montréal et de ses dépendances, et de Dame Charlotte Denis, son épouse, de cette paroisse, d'autre part. Les ay mariés selon la forme prescrite par l'église, présence du dit Messire Claude de Ramezay, père de la dite épouse, de Jean Louis de la Corne, écuyer, chevalier de l'ordre militaire de Saint Louis, capitaine d'une compagnie de la marine et major des troupes de ce péis, René Robinau, écuyer, seigneur de Portneuf, Capitaine d'une compagnie du dit détachement, de Pierre Le Gardeur, écuyer, Seigneur de Repentigny, capitaine d'une compagnie du dit détachement, de Paul D'alleboust, Ecuyer, sieur de Périgny, aussi capitaine d'une compagnie du dit détachement, et de plusieurs autres parens et amis des parties qui ont signé avec nous—Louis Deschamps—De Ramezay—De Boishébert—Geneviève de Ramezay—Lachasaigne—Denis—Portneuf de Repentigny—Deverriz—De Bercy—Belmont, curé et vicaire gnal.

Acte de sépulture de Louise-Geneviève de Ramezay

L'an mil sept cent soixante et neuf, le quinze D'octobre, par nous Jean-Olivier Briand, évêque de Québec a été inhumé, dans l'église de l'Hôpital Gil. près Québec, à l'issue d'un service solennel, le corps de Dame Geneviève de Rhamezais, veuve de feu Louis Des-champs écuyer, Sieur de Bois-bert, capitaine des troupes du détachement de la marine ; décédé le treize du courant, âgée d'environ soixante-dix ans, munie des sacrements de l'église. Ont été présents Perrault, chanoine, Bigauville Chan. Aug. L. De Glapion, qui ont signé avec nous—Perrault, Chan—Rigauville, Chan—Aug. L. de Glapion—Jos. évêque de Québec.

Acte de baptême de Madeleine-Angélique de Ramezay

Le vingt et unième jour de janvier de l'an mil sept cent et un a esté baptisée par moy prestre du seminaire de Québec soussigné Madeleine Angélique, née d'aujourd'huy fille de messire Pierre Claude de Ramezay colonel des troupes en ce pays et de Dame Charlotte Denis sa femme. Le parein a esté Monsieur Maistre Charles Denis de Vitray Conseiller au Conseil Souverain de Québec grand oncle et la mareine Dame Angélique Denis femme de M. Maistre Charles Aubert de la Chesnaye aussy conseiller au dit Québec lesquels ont signé—Denys de Vitré—Pocquet, ptre.

Acte de sépulture de Madeleine Angélique de Ramezay

Le vingt sixième décembre mil sept cent quarante-neuf a été inhumé dans la chapelle de St-Amable de cette église le corps de demoiselle Angélique de Rame-

say âgée d'environ quarante six ans, fille de feu M^{re} de Ramezay gouverneur de Montréal, décédée le jour précédent vers les huit heures du matin. Ont été présents Mrs Gladel et Benausse prêtres qui ont signé—Gladel —Benaussé—Déat, vic.

Acte de baptême de François de Ramezay

Le quatriesme jour du mois d'octobre de l'an mil sept cent deux a esté baptisé par moy prestre curé de Québec François né ce jourd'huy, fils de messire Claude de ramezay chevallier seigneur de la Jesse Montigny et boisfleuron et commandant des troupes du détachement de la marine pour le roy en ee pays et dame Charlotte Denis. Le parain a esté Messire françois de beauarnois Chevallier sgr de la Chaussé intendant de justice police et finance pour le roy dans toute l'estendue de la Nouvelle-France et dame Marie Magdeleine Chaspoux femme de monsieur de Champigny intendant pour le roy au hault de la Havre desquels ont signé —M Chaspoux — Beauharnois — De Ramesay —de Beauville—françois Dupré.

Acte de sépulture de François de Ramezay

Le cinq décembre 1702, par moi soussigné, prêtre, faisant les fonctions de curé à Beauport a été inhumé un enfant de deux mois décédé le jour précédent, à Beauport et nommé François, fils de François de Ramezay —E. Boullard, Ptre.

Acte de baptême de Françoise-Ursule de Ramezay

Le vingt neufiesme jour du mois de Janvier de l'an

mil sept cent quatre a esté baptisé, par moy prestre curé de Québec Françoise née le jour d'hyer fille de messire Claude de ramesay commandant les troupes du détachement de la marine en ce pays et dame Charlotte denis sa fem. le parain a esté claud de ramezay son fils estant pour monsieur daigremont subdelegué de Monsieur l'intendant et la maraine dame ursulle denis fem de monsieur Auber et conseiller au conseil Souverain de ce pays lesquels ont signé.—Ursule Denis—De Ramezay.—De Ramezay.—François Dupré.

Acte de sépulture de Françoise-Ursule de Ramezay

Le troisième mars 1704 a été inhumée dans l'église de Charlesbourg, par moy prêtre soussigné Françoise-Ursule âgée d'un mois, morte ce jourd'huy, fille de monsieur de Ramezay colonel des troupes de Sa Majesté en ce pays, et de madame Charlotte Denis sa femme. Ont été présens à son inhumation Mr de Ramezay et Nic. Thibeault. Le Boullenger, prêtre.

Acte de baptême de Françoise-Louise de Ramezay

Le huitième jour de juillet de l'an mil sept cent cinq a été batizée Françoise Louise, âgée de deux jours, fille de Messire Claude de Ramezai chevalier de l'ordre militaire de Saint Louis, gouverneur de l'île de Montréal et autres lieux en dépendant et de Dame Charlotte Denis son épouse. Le parrain a été François Daigremont, Ecuyer Commissaire des troupes dans le Canada et subdélégué de monsieur l'intendant. Le Marraine Dame Louise Denis Epouse de Pierre Daillebout, écuyer sieur d'Argenteuil, lieutenant d'une compagnie du détachement de la marine.—de Ramezay—Louise Denis Daigremont—Priaat, prêtre.

Acte de baptême de Marie Elisabeth de Ramezay

Le quatorzième jour de février de l'an mil sept cent sept a été baptisée Marie Elisabeth née le même jour fille de messire Claude de Ramezay chevalier de l'ordre militaire de St-Louis et Gouverneur de l'Isle de Montréal et autres lieux dépendant dudit gouvernement et de Dame Charlotte Denis, son épouse. Le parrain a été Jean Bouillet, Ecuyer, Sieur de la Chassagne, capitaine d'une compagnie du détachement de la marine. La marraine Dame Elisabeth Souart Epouse de Charles Le Moynes, Chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis Baron de Longueuil et major de cette place lesquels ont tous signés avec moy.—De Ramezay.—Belmont La-Chassagne—Elisabeth Souart—Priat, ptre.

Acte de mariage de Elisabeth de Ramezay et de Louis Lacorne de St-Luc

Le premier septembre mil sept cent quarante, vue la dispense des parents au troisième degré et de la publication des trois bans accordée le vingt et sixième jour du mois d'août dernier par messire Louis Normant, vicaire général du diocèse, je soussigné faisant les fonctions curiales, ayant pris le mutuel consentement par paroles de présent Louis La Corne, écuyer, lieutenant d'une compagnie des troupes du détachement de la marine fils de Mr Jean Louis Lacorne chevalier de l'ordre militaire de St-Louis lieutenant du gouvernement de Montréal et de Dame Marie de Pécaudy, ses père et mère de cette paroisse d'une part et d'autres présentes demoiselles Elisabeth de Ramezay âgée de trente quatre ans fille de feu messire Claude de Ramezay, chevalier de l'Ordre militaire de St-Louis, gouverneur de l'île de Montréal et lieux dépendant et de Dame Charlotte Denis ses pères et mères de cette paroisse d'autre part.

Les ai mariées selon les règles et coutumes observées en présence de messire Jean Maurice le Govieil du Bois Berteld, écuyer, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, gouverneur de l'île de Montréal et lieux dépendant, de madame de Ramezay, de madame La Corne, de M. Louis François de la Corne, lieutenant dans les susdites troupes, de l'époux de Mr François Antoine de Pécaudy, seigneur de Contrecoeur, chevalier de l'ordre militaire de St-Louis, capitaine d'une compagnie des dites troupes de Mr Nicholas Roch de Ramezay frère de l'époux de Mr Louis Denis, écuyer de la Ronde chevalier de l'ordre militaire de St-Louis, capitaine d'une compagnie des dites troupes et de plusieurs autres parents et amis des parties qui ont signé.—De Boishébert— Elisabeth Deramezay— Marie Pécaudie— Denis Ramezay— Louis Lacorne— Pécaudy de Contrecoeur— Dubreuil— Dailleboust— Deat, prêtre.

Acte de baptême de Marie-Marguerite-Louise de Ramezay

Le vingtième jour de l'an mil sept cent onze a été batisée Marie Marguerite Louise âgée d'un jour fille de Messire Claude de Ramezay, chevalier de l'ordre militaire de St-Louis Seigneur de la Jesse monnoir et Boisleurant et Gouverneur de l'Isle de Montréal et autres lieux en dépendant et de dame Charlotte Denis son épouse. Le parrain a été Louis Denis écuyer sieur de la Ronde lieutenant de la marine, représenté par Charles de Ramezay Ecuyer frère de l'enfant enseigne dans les troupes du détachement de la marine. La marraine Louise Chartier Epouse du dit sieur de la Ronde représenté par Demoiselle Catherine de Ramezay sœur dudit enfant. Lesquels ont signé pour les dits sieurs et dame de la Ronde absents.—De Ramezay—M. Catherine de Ramezay—Lagesse—Priat, vicaire.

**Acte de sépulture de Marie-Marguerite-Louise
de Ramezay**

Le vingt septième jour de novembre de l'an mil sept cent onze a été inhumé le corps de Marie-Marguerite-Louise âgée de trois mois fille de Messire Claude de Ramezay, chevalier de l'ordre militaire de St-Louis, Gouverneur de l'île de Montréal et autres lieux en dépendant et de dame Charlotte Denis, son épouse. Témoins Mr Morice Courtois et Antoine de Valens prêtres du Séminaire de cette ville—Courtois—De Valens—Pariat, vicaire.

**Acte de baptême de Jean-Baptiste-Nicolas-Roch
de Ramezay**

Le quatrième jour de septembre de l'an mil huit cent huit a été batizé Jean Baptiste Nicholas Roch né ledit jour fils de Messire Claude de Ramezay chevalier de l'ordre militaire de Saint Louis, Seigneur de la Jessemonbica Boisfleurant et gouverneur de l'île de Montréal et autres lieux dépendant du dit gouvernement et de dame Charlotte Denis, son épouse. Le parrain a été Nicolas Daillebout, écuyer, sieur de Mantet, capitaine d'une compagnie de détachement de la marine. La marraine a été Dame Marguerite Nicolet, épouse de Jean-Baptiste le Gardeur, Ecuyer, Seigneur de Repentigny. —De Ramezay—Dailleboust — Marguerite Nicolet — Merlent.

(La fin dans la prochaine livraison)

ETUDE HISTORIQUE ET CRITIQUE
SUR
Les actes du Frère Didace Pelletier
RÉCOLLET

Le premier procès-verbal rapporte deux guérisons arrivées chez les Ursulines de Québec, en 1699, quelques mois seulement après le décès du Frère Didace. Il débute ainsi : « Je, soussigné, Charles Glandelet, prestre Chanoine Théologal de Québec et Vicaire général de Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Evêque de Québec, certifie qu'aujourd'huy vingt-deuxième jour du mois d'Octobre mil six cent quatre-vingt-dix-neuf, ayant esté envoyé par mond. Seigneur chez les Religieuses Ursulines de Québec, pour savoir la vérité des choses qui luy ont été rapportées, au sujet de quelques guérisons extraordinaires arrivées à une Religieuse de chœur et à une de leurs pensionnaires, ay reçu... la déposition de ce qui s'ensuit... » L'enquête a lieu en présence des Mères Marie des Anges, Supérieure, Geneviève de Saint-Joseph, assistante, Anne de Sainte-Agnès, zélatrice, Marie de Saint-Joseph, mattresse des novices, Angélique de Saint-Jean, dépositaire, Jeanne de Saint-François-Xavier et Agnès de la Nativité, distercées, et de la Sœur Madeleine de Saint-Paul, converse. Les deux personnes guéries sont la Mère Rose de Lalandière de Sainte-Catherine et Marie-Anne-Geneviève-Angélique Robineau de Bécancourt.

Ce premier procès-verbal est suivi de l'approbation de Mgr de Saint-Vallier, donnée deux jours après, le 24 octobre 1699, par laquelle il déclare avoir « vu la

déposition cy-dessus,» l'avoir « trouvée dans les formes et comme telle,» l'approuve et la juge « digne d'estre produite, selon que la gloire de Dieu et l'édification des âmes le fera juger plus à propos.»

L'année suivante, 1700, le deuxième évêque de Québec partit pour la France et pour Rome. Son voyage fut traversé par des événements tragiques qui retinrent l'évêque éloigné de son église jusqu'en 1713. Mais pendant ce temps, Dieu continuait à glorifier le Frère Didace par de nouveaux prodiges. Les grands vicaires de Mgr de Saint-Vallier firent de nouvelles enquêtes, qui forment les deux procès-verbaux suivants.

Ces deux procès-verbaux furent faits aux Trois-Rivières, le 24 septembre 1703 et le 2 août 1704, « en la sacristie de l'église des Révérends Pères Récollets, » en présence de plusieurs prêtres, des Récollets des Trois-Rivières, de leur Commissaire Provincial, le Père Joseph Denis, et des personnages les plus importants de la ville, sous la présidence de M. Louis Geoffroy, Sulpicien, curé de Champlain, et grand vicaire de l'évêque de Québec. Huit personnes témoignèrent avoir été guéries par le Frère Didace.

Chacune de ces deux pièces est suivie de l'approbation de M. Glandelet, donnée à Québec, le 2 novembre 1703 et le 14 novembre 1704.

Les autres procès-verbaux, tous dressés par M. Glandelet, sont de 1717. Mgr de Saint-Vallier était revenu parmi ses ouailles depuis quatre ans. Voyant des prodiges s'opérer encore, l'évêque de Québec, adressa à son grand vicaire, M. Glandelet, l'écrit suivant :

« Nous donnons pouvoir à Monsieur Glandelet, doyen de la cathédrale d'informer à Québec et aux trois rivières des guérisons miraculeuses qui ont été opérées par le très dévot frère Didace religieux récollet mort en l'année 1698, fait à Québec, ce 25 may 1717. Jean évêque de Québec.»

Ce document, très important, et dont l'original est aux archives du Séminaire de Québec, fait erreur sur la date de la mort du Frère Didace; il faut lire 1699. Cette pièce n'a pas été insérée dans les *Actes*; mais M. Glandelet la signale dans chaque procès-verbal quand il déclare faire ses enquêtes « suivant l'écrit de sa Grandeur en date du vingt-cinquième de mai 1717. »

En vertu de cette autorisation, M. Glandelet dressa six procès-verbaux, un le 28 mai, à Québec, deux le 13 juillet (1), un le 14, un autre le 18, et un dernier le 19 du même mois, en 1717, aux Trois-Rivières. Les *Actes* comptent donc neuf procès-verbaux dressés par l'autorité ecclésiastique compétente et renfermant dix-sept miracles attribués au Frère Didace, relatés canoniquement. Le dernier procès-verbal de M. Glandelet est suivi de l'approbation de l'évêque :

« Nous, Jean, évêque de Québec, attestons à tous qu'il appartiendra que Monsieur Glandelet qui a signé les procès-verbaux cy-joints est doyen de nostre cathédrale et nostre grand vicaire, et qu'il a fait lesd. informations des miracles du frère Didace Pelletier Récollet par les ordres que nous luy en avons donnés. En foy de quoy nous avons signé, fait contresigner par nostre secrétaire et scellé du sceau de nos armes. Jean, évêque de Québec, par Monseigneur Sauvenier » (2)

Immédiatement après cette déclaration on trouve

(1) Il est vrai que dans les *Actes* le second de ces procès-verbaux est daté du trois juillet : mais il nous paraît probable que le copiste aura lu troisième au lieu de treizième. Les procès-verbaux se suivent en effet par ordre de date ; or, le procès-verbal précédent est du 13 juillet, le suivant est du 14. Il y aurait eu deux procès-verbaux le 13 ; rien ne s'y oppose.

(2) On lit Sauzenier dans les *Actes*. Il faut lire Sauvenier ; M. Verreau avant nous a relevé cette erreur. Cf. *Le Canada-Français*, vol. IV, 1891, p. 278.

dans les *Actes*, le témoignage de Mgr de Saint-Vallier se reconnaissant redevable au Frère Didace de sa guérison. Ce document ne porte pas de date dans les *Actes* ; mais dans les archives de l'archevêché de Québec, où on peut le voir aussi, ce même document porte la date du 9 juin 1716 (1). L'évêque de Québec était tombé malade l'automne précédent. Sa maladie, « après avoir été violente dans les commencements, dit-il lui-même dans son témoignage, se changea enfin en une fièvre lente qu'aucun remède ne put enlever ce qui nous déterminâ à faire un voyage au lieu où son corps (du Frère Didace) réside. » On voit par cette citation que ce ne fut pas dès le début de sa maladie, mais plutôt un assez long temps après, que Mgr de Saint-Vallier, ayant épuisé les ressources de l'art, recourut au Frère Didace, et avec succès. Il faut l'entendre raconter le fait :

« Nous, Jean, évêque de Québec croyant rendre le témoignage à la sainteté du Frère Didace qu'ayant une fièvre fort opiniâtre, nous fûmes délivré à la fin d'une neuvaine que nous crûmes estre obligé de faire dans le lieu de son tombeau..... Ce ne fut qu'au dernier jour de la neuvaine que nous fîmes dans l'église où son corps repose que nous fûmes soulagé et guéri..... C'est le témoignage que nous devons à la vérité et que nous rendons bien volontiers pour luy (au Frère Didace) marquer notre reconnaissance et augmenter dans tous les cœurs la confiance qu'on a à ce saint Frère Récollet dont nous voudrions bien qu'on imitât les vertus. »

Afin de signaler toutes les pièces renfermées dans les *Actes*, nous devons mentionner ici plusieurs documents que nous avons passés, pour ne nous occuper que des procès-verbaux des grands vicaires. Le premier de ces documents est le procès-verbal d'une guérison,

(1) Registre C. fol. 121 verso.

dressé le 20 janvier 1709, à Québec, par le Père Gélase de Champy, Commissaire Provincial des Récollets, le Père Dominique de la Marche, vicaire, le Père Joseph Denis, maître des novices et trois autres Récollets.

Le procès-verbal fait par M. Glandelet à Québec le 28 mai 1717, est suivi de deux certificats de médecins ; le premier est de M. « Coustard, chirurgien de l'Hôtel-Dieu », le second est de M. « Jordan Lajus, lieutenant des chirurgiens et père syndic desd. Récollets.»

Le procès-verbal du 13 juillet, aux Trois-Rivières, est suivi d'une lettre écrite le 2 septembre 1704 (1) au Père Joseph Denis par Jean-Baptiste Pottier, notaire aux Trois-Rivières. L'enquête de M. Glandelet roule en partie sur la véracité du fait raconté par Pottier.

La lettre de Pottier est suivie dans les *Actes* par une autre qui a pour titre : « Lettre de Monsieur Basset curé de Neuville écrite au Révérend Père Joseph Denis Commissaire des Récollets de la mission du Canada.» Elle débute ainsi : « De St François de Salles de Neuville, le 1er novembre 1704. Mon Révérend Père, je me fais un véritable plaisir de vous escrire le jour de la Toussaint touchant ce qui est arrivé dans ma paroisse par le moyen du bon Frère Didace pour lequel je conserve une vénération toute particulière, l'ayant connu particulièrement avant qu'il fut religieux.» M. Basset raconte ensuite le fait miraculeux auquel il vient de faire allusion.

Les *Actes* nous mettent ensuite en présence d'une

(1) 1714, d'après les *Actes*, mais il faut lire 1704. Pottier adresse sa lettre au Père Joseph Denis Commissaire Provincial, charge que ce Récollet exerce en 1704, mais non en 1714 ; d'ailleurs à cette dernière date, Pottier était décédé depuis trois ans. De plus Pottier fait mention du procès-verbal « du dixième du mois dernier, » c'est à dire du mois d'août. Il veut certainement parler du procès-verbal du 2 août 1704. Il n'y a pas de procès-verbal du dix août.

autre manifestation de la puissance du Frère Didace. Le fait est rapporté par « Pierre Lemaître Bourgeois des Trois-Rivières » et rédigé sous forme de certificat, le 17 novembre 1704, signé par les Pères Joseph Denis, Commissaire Provincial, Luc Filiastre, supérieur du couvent de Québec, Dominique de la Marche, ancien théologien, Daniel Desmoulins, vicaire, et Ambroise Pélerin. Ceste pièce est accompagnée du procès-verbal qui renferme le témoignage de Marie-Anne Chenay, veuve de Pierre Lemaître, sur la véracité du fait contenu dans le certificat précédent. Lemaître était mort depuis six ans.

A l'exception des lettres du Père Joseph Denis au procureur des Récollets et de Du Belloy, les documents étudiés jusqu'à présent, d'une façon sommaire, sont tous antérieurs à 1719. Ce sont ces documents que le Père Joseph emporta en France et remit au Provincial des Récollets de Saint-Denys, qui les envoya à Rome. Une copie de l'ordonnance de Mgr de Saint-Vallier à son grand vicaire, en date du 25 mai 1717, fut-elle envoyée aussi ? Nous avons dit qu'elle n'est pas dans les *Actes*. Mais le témoignage de l'évêque sur sa propre guérison faisait sûrement partie du recueil, puisque le Père Joseph nous dit dans sa lettre que Mgr de Saint-Vallier a donné son attestation « telle qu'elle est à la fin de ce recueil. »

Le manuscrit des *Actes* renferme encore trois autres pièces, dont l'une est antérieure à l'envoi des procès-verbaux à Rome, la deuxième lui est postérieure et la troisième n'est pas datée, mais semble bien avoir été écrite après 1719. De ces trois documents, le premier que nous rencontrons dans les *Actes* est une « copie de la lettre de Mr Chèze prestre missionnaire du Séminaire de St Sulpice de la ville de Montréal en Canada au P. Joseph Denis Récollet en 1720. ». Le Père Joseph

était encore en France (1), et c'est en France qu'il dut recevoir cette lettre, partie sur les derniers navires de 1720. M. Chèze écrivit sa missive « à Ville-Marie ce 31 octobre 1720. » Il paraît répondre à une lettre du Père Joseph, car il lui dit : « Je prends la liberté de vous écrire pour vous remercier de l'honneur de votre précieux souvenir ; je vous en demande la continuation, surtout dans vos saints sacrifices ; vous pouvez estre assuré d'un parfait retour de ma part qui durera autant que ma vie. » Après ce témoignage d'estime sincère et mutuelle, M. Chèze se propose de raconter au Père Joseph une longue maladie qu'il a eue. « Je pense, ajoute-t-il, que ce récit vous fera plaisir, puisque j'attribue ma guérison à l'entretien que j'eus l'honneur d'avoir avec votre Révérence la veille de son départ de Ville-Marie au sujet du bon Frère Didace votre ancien pénitent décédé en odeur de sainteté aux Trois-Rivières ; je conserve précieusement ses reliques que vous eustes la bonté de m'envoyer. »

M. Chèze raconte ensuite sa maladie. « Quand tout fut désespéré et que l'on attendait plus que l'agonie, Mr de Belmont ne sachant plus que faire vint à mon lit et me conseilla de faire vœu d'aller visiter le tombeau du Frère Didace si je revenais à la santé..... j'avais une grande confiance en ce saint Religieux avant ma maladie, mais elle redoubla et Mr de Belmont ne me donna ce conseil que sur les ouvertures que je lui avais fait à ce sujet. » Cela se passait vers la fin d'octobre. Le malade entra enfin dans une convalescence qui fut longue, et au printemps il alla accomplir son vœu. « Monseigneur qui monta icy sur les

(1) Le Père Joseph Denis revint en Canada en 1722. Le 5 juillet 1722, le Conseil de Marine, à Paris, écrit à M. de Beauharnois que le passage a été accordé pour l'Île Royale au Père Denis et à son compagnon. *Rapport sur les Archives Canadiennes*, 1904, Appendice K, p. 34.

glaces dans le caresme voulut bien me donner une place dans son canot pour aller accomplir mon vœu ; je dis quatre messes sur le tombeau du bon frère et depuis ce temps-là le R. P. Bertin a bien voulu me donner l'habit du tiers-Ordre de St François que j'ay reçu en présence de votre communauté de Montréal..... Mr Leschassier m'a fort approuvé en tout cela.»

Le document suivant, dans les *Actes*, est la « copie d'une lettre de Monsieur de Bellemont Supérieur du Séminaire de Montréal.» Cette lettre est adressée à un Récollet ; mais à quel Récollet et à quelle date, ce n'est pas indiqué. M. de Belmont dit qu'il a retrouvé les papiers que le T. R. P. Commissaire m'a mis entre les mains, touchant les informations de la sainte vie du bon serviteur de Dieu frère Didace.» Il renvoie ces papiers à son correspondant. Il dit qu'il a eu « l'honneur de le voir,» le Frère Didace, et que « on en parle comme d'un vray saint.»

Le dernier document des *Actes* est une « copie d'un certificat. » « Adrienne Barbier femme de Trudo » déclare en trois lignes, avoir été guérie par le Frère Didace « d'une oppression d'estomac » dont elle souffrait depuis cinq ans. Cette pièce est sans lieu ni date ; mais elle est accompagnée de la note suivante : « La copie cy-dessus est conforme à l'original, en foy de quoy j'ay signé au Couvent de Québec ce 17 novembre 1704. » Signent : les Pères Joseph Denis, Commissaire Provincial, Luc Filiastre, supérieur à Québec, Dominique de la Marche, lecteur en théologie et M. Daniel Desmoulins, vicaire.

Nous venons de passer en revue toutes les pièces comprises dans le manuscrit appelé : *Actes* du Frère Didace ; nous avons maintenant une idée suffisante de ce précieux manuscrit. Il renferme en tout vingt-deux faits miraculeux attribués au serviteur de Dieu. Ce manuscrit est conservé dans les archives du Séminaire

de Québec où nous avons pu le voir et l'examiner à loisir grâce à la bienveillance des autorités de cette institution et à l'obligeance de l'archiviste, Monsieur l'abbé Amédée Gosselin. Avant d'être au Séminaire de Québec, ce manuscrit a appartenu à M. l'abbé Hospice Verreau, Principal de l'Ecole Normale Jacques-Cartier, à Montréal, et avant lui à M. Jacques Viger. Dans ses notes manuscrites sur les *Actes* (1) M. Verreau dit en effet que ce manuscrit « forme partie de la collection de M. J. Viger, » Où cet antiquaire et ce chercheur s'était-il procuré ce précieux manuscrit, nous ne pourrions répondre que par des conjectures plus ou moins vraisemblables. Il nous paraît plus utile de rechercher à quelle époque cette copie des *Actes* du Frère Didace a été faite, pour qui et par qui ; surtout quelle est sa valeur historique.

*
* *

Par les *Actes* mêmes, il paraît bien certain que les Récollets firent faire des copies des procès-verbaux ; qu'ils donnèrent ces copies ou les passèrent pour un temps à des personnes tant ecclésiastiques que séculières. Naturellement, ces copies, destinées à l'édification personnelle de ceux qui les recevaient, n'étaient pas authentiquées selon les formes ; elles portaient d'ailleurs avec elles les marques de leur authenticité, venant des Récollets eux-mêmes, distribuées à une époque très rapprochée de la mort du Frère Didace, alors que des témoins oculaires et auriculaires des faits étaient vivants et que les pièces originales existaient encore.

1 Archives du Séminaire de Québec.

FR. ODORIC-M., o. f. m.

(à suivre)